

MINISTERE DES TRANSPORTS
ET DES INFRASTRUCTURES

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-Un But-Une Foi

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ROUTES

UNITE NATIONALE DE COORDINATION



**PROGRAMME D'AMELIORATION DE LA
CONNECTIVITE ET DE LA RESILIENCE DES
INFRASTRUCTURES ROUTIERES (PACRIR)**

(P507921)

**PLAN D'ACTION SUR LA VIOLENCE BASEE
SUR LE GENRE, L'EXPLOITATION, L'ABUS
SEXUEL ET LE HARCELEMENT SEXUEL**

Version finale

Décembre 2024

Table des matières

SIGLE ET ABREVIATION	3
INTRODUCTION.....	4
I. CADRE JURIDIQUE EN REponse AUX VBG AU MALI	5
II. RISQUES VBG/EAS/HS	6
III. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES VBG/EAS/HS.....	7
Recruter une ONG Nationale qualifiée dans la lutte contre les VBG composée d'équipe d'un coordinateur, un superviseur et quatres animateurs pour appuyer l'UNC dans la mise en œuvre du plan d'action l'atténuation et de réponse aux risques EAS/HS	7
3.1. Activités de prévention.....	7
3.2. Prise en charge des survivantes	8
3.3. Implication des parties prenantes, OCB et leaders communautaires	8
IV. PLAN D'ACTION VBG.....	9
V. Consultations communautaires	18
ANNEXE	22
Annexe 1 : Définition des terminologies.....	23
Annexe 2 : Estimation du coût annuel des activités de l'ONG-VBG.....	27
Annexe 3 : Liste de présence des focus groupes avec les femmes et les jeunes filles	29
Annexe 4 : Images des consultations	43

SIGLE ET ABREVIATION

BM	Banque Mondiale
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CIDE	Convention Internationale des Droits de l'Enfant
DAO	Dossier d' Appel d' Offre
EAH	Eau, Assainissement et hygiène
EAS	Exploitation et Abus Sexuel
GBVIMS	Système de Gestion de l' Information sur les Violences Basées sur le Genre
HS	Harcèlement Sexuel
MGF	Mutilation Génitale Féminine
MGP	Mécanisme de Gestion des Plainte
OCB	Organisation Communautaire de Base
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PACRIR	Projet d' Amélioration de la Connectivite et de la Résilience des Infrastructures Routières
PAR	Plan d' Action de Réinstallation
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
RECOTRAD	Réseau des Communicateurs Traditionnels pour le Développement au Mali
UNC	Unité Nationale de Coordination
VBG	Violences Basées sur le Genre

INTRODUCTION

Les violences basées sur le genre constituent des violations de droits fondamentaux, dans le monde un tiers des femmes ont été victimes de VBG. Au Mali, entre janvier à juin 2024 les acteurs du GBVIMS ont documenté 7 641 incidents de violences basées sur le genre. Parmi ces incidents, 70%, soit 5 326 cas, ont été signalés entre avril et juin 2024, indiquant une augmentation de 89% par rapport à la même période en 2023. Cependant, il est important de noter que ces chiffres ne reflètent pas pleinement la situation réelle des incidents de VBG qui se justifie par l'insuffisance des services de prise en charge et de personnels qualifiés pour assurer la prise en charge. Cette situation limite l'accès des survivantes aux services essentiels, tels que les centres de santé, les abris sécurisés et le soutien psychosocial. Au cours du premier semestre 2024, plusieurs cas de VBG ont été signalés, parmi lesquels on rencontre les types de violences basées sur le genre (VBG) suivants :

- Les violences sexuelles représentent 27% des cas, dont 17% sont des viols. Ces actes de violence sexuelle constituent une grave atteinte à l'intégrité physique et psychologique des survivantes ;
- Les agressions physiques représentent 18% des cas. Les femmes et les filles sont confrontées à des actes de violence physique, tels que les coups, les blessures et les attaques physiques, qui peuvent entraîner des conséquences graves sur leur santé et leur bien-être ;
- Les violences psychologiques qui incluent les menaces, les humiliations et les intimidations, représentent 18% des cas. Ces formes de violence peuvent avoir des répercussions durables sur la santé mentale et émotionnelle des survivantes ;
- Les dénis de ressources, qui impliquent la privation d'accès aux besoins essentiels tels que la nourriture, l'eau, l'abri ou les soins de santé, représentent 27% des cas.
- Les mariages forcés, quant à eux, correspondent à 10 % des cas.

La complexité croissante des VBG et l'exposition accrue des femmes et des filles aux abus sont exacerbées par la dégradation de la sécurité, la présence des groupes armés dans plusieurs localités du centre du pays et le déplacement des populations. Ceci augmente le risque pour les femmes et filles d'être victimes de violences sexuelles (viols, mariages forcés), sur les axes routiers, en brousse, au sein de leurs villages.

L'absence d'une loi spécifique pour répondre aux VBG, la forte persistance des normes sociales et la faible application des textes juridiques protégeant les femmes et les filles demeurent les facteurs contribuant à l'augmentation des cas.

L'accès à une prise en charge holistique (services juridiques, psychosociaux, sanitaires, de protection, etc.) demeure problématique pour un grand nombre de personnes survivantes de VBG.

Le risque VBG/EAS/HS du programme est substantiel, conformément à la note de Bonne pratique de lutte contre les VBG/EAS/HS le PACRIR propose des mesures d'atténuation de ces risques Dans le but de réduire les risques VBG/EAS/HS dans le cadre de la mise en oeuvre des activités du programme, ce plan d'action VBG/EAS/HS est développé, il a pour objectif principal d'aider à prévenir, atténuer, et répondre aux exploitations, abus sexuels et le harcèlement sexuel qui peuvent survenir dans la mise en œuvre du programme.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Développer une stratégie d'atténuation et de réponse des EAS/HS dans la mise en oeuvre du PACRIR.;
- Décrire les principes, de gestion des plaintes sensibles aux EAS/HS et les procédures de prise en charge centrées sur les survivants ;
- Définir les activités d'atténuation des EAS/HS, le cadre de responsabilisation, les coûts et échéances.

I. CADRE JURIDIQUE EN REPOSE AUX VBG AU MALI

Malgré les engagements pris par le Gouvernement du Mali dans le cadre de la ratification des traités internationaux et sous régionaux en matière de promotion des droits de la femme, le Mali ne dispose pas encore d'une loi spécifique relative aux violences basées sur le genre. Cependant quelques dispositions juridiques ont été prises pour condamner certaines violences faites aux femmes. Il s'agit :

- La Constitution du 22 juillet 2023, en ses articles 1, 2, 3 et 4 prône l'égalité de tous et interdit la discrimination, notamment celle fondée sur le sexe ;
- La loi N° 02-044 du 24 juin 2002 sur la santé de la reproduction dont l'excision est une des composantes ;
- La lettre N° 0019/MSPAS-SG du 16 janvier 1999 du ministère de la Santé interdisant l'excision en milieu médical ;
- La loi N° 2019-058 du 05 Décembre 2019 portant code d'éthique et déontologie de l'Agent de l'administration publique interdisant le harcèlement sous toutes ses formes ;
- La loi N°2019-014 du 3 juillet 2019 portant création du Programme national de lutte contre les VBG ;
- Le Code Pénale prévoit des sanctions variables contre les coups et blessures volontaires (articles 207 et 226), la répudiation, la pédophilie, l'abandon de foyer et d'enfant, l'enlèvement de personnes (par fraude, violence ou menaces), la traite, le gage et la servitude des personnes, le trafic d'enfants, le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée et la grossesse forcée ;
- La loi N°-10-030 du 12 juillet 2010 portant création des centres d'accès aux droits et à la justice ;
- La loi N° 01-082 du 24 Août 2001 relative à l'assistance judiciaire ;
- Le Code du Mariage et de la Tutelle qui punit le mariage forcé ;
- L'Ordonnance N° 02-062/P-RM du 5 juin 2002 portant Code de protection de l'enfant selon laquelle tout enfant a le droit d'être à l'abri :
 - a) de sollicitations ou d'avances sexuelles provenant d'une personne en mesure de lui accorder ou de lui refuser un avantage ou une promotion.
 - b) de représailles ou de menaces de représailles pour avoir refusé d'accéder à des sollicitations ou à des avances sexuelles si ces représailles ou menaces proviennent d'une personne en mesure de lui accorder ou de lui refuser un avantage ou une promotion.
- La Loi n°2015-52 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre.

Convention :

- La Charte des Nations Unies, adoptée à la fin de la Conférence de San Francisco, le 26 juin 1945. La Charte est le premier instrument qui reconnaît à la femme, le droit à l'égalité ;
- La Déclaration universelle des droits de l'Homme, 1948. Le Mali a souscrit à la DUDH, en vertu du fondement de l'égalité de droit pour toutes et tous et du droit à la dignité ;
- Cette déclaration réaffirme, le principe d'égalité entre les sexes dans ses articles 1 et 2.
- La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) : adoptée et ouverte à la signature, à la ratification et à l'adhésion par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979.

Le 03 septembre 1981, la CEDEF est entrée en vigueur après sa ratification par 20 pays. Le Mali l'a ratifié sans réserve par Ordonnance N°85-13P-RM du 10 septembre 1985. La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, décembre 1993. L'avancée la plus significative de cette déclaration est qu'elle définit la violence sexiste et en donne une typologie précise ;

- La convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) ou Convention relative aux droits de l'enfant, est un traité international adopté par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, le 20 novembre 1989 dans le but de reconnaître et protéger les droits spécifiques des enfants.
- La Charte africaine des droits des enfants, adoptée en 1990 qui constitue le premier texte juridique régional s'adressant spécifiquement aux enfants.

II. RISQUES VBG/EAS/HS

Le PACRIR est évalué à un risque substantiel car la zone de couverture du projet/programme présente une situation de VBG relativement marquée par plusieurs cas de VBG dont le Viol, les Agressions sexuelles/MGF/EAS, les Agressions physiques, le Mariage précoce/forcé, le déni des ressources, d'opportunités ou de service, la violence psychologique et émotionnelle avec une forte prédominance des agressions sexuelles/MGF/EAS et des agressions physiques.

Selon les communautés et les acteurs des services de prise en charge VBG de la zone d'intervention du programme, les cas de VBG se produisent pour la plupart au sein de la famille/ménage, dans les services publics, les ménages et dans les zones d'insécurité. Les causes et facteurs de risques des VBG sont d'ordre culturels, juridiques, sécuritaires (le poids de la tradition et de la culture empêche les survivantes de se déclarer afin de bénéficier d'une prise en charge efficace et de sanctionner les auteurs).

Également, l'absence d'un cadre juridique à travers une loi contre les VBG et la sécurité volatile dans la zone d'intervention du projet/programme favorise les risques VBG/EAS/HS. L'insuffisance des services et de personnels qualifiés pour assurer une prise en charge efficace des survivantes et l'insécurité persistante dans certaines parties de la zone d'intervention du projet/programme rendent inaccessibles les services de prise en charge VBG.

Aussi, l'ensemble des travaux prévus tels que la construction de la voie butimée, la réhabilitation des pistes rurales, la construction des aménagements connexes occasionneront le séjour dans les communes traversées par la route d'équipes constituées de l'entreprise chargée des travaux, la mission de contrôle et suivi des travaux et leurs employés.

Ainsi, cette cohabitation étrangère pouvant être un facteur de risque VBG/EAS/HS, tel que le risque d'augmentation de viol ; de harcèlement ou avance sexuel ; d'attouchement des parties

intimes ; les violences verbales (les insultes et les injures) et les violences physiques (les coups et gifles, les menaces avec arme ou menace de mort).

Certains risques également peuvent impacter les activités tel que les conditions de sécurité de la zone du projet ; les travaux d'infrastructures ; le niveau d'afflux de main-d'œuvre dans une communauté avec une capacité d'absorption relativement faible ; les travaux de construction près des accès piétonniers que les femmes et les filles utilisent pour leurs activités quotidiennes (ou bien près d'une école) ; présence des forces militaires ou de sécurité pour sécuriser les chantiers.

Cependant les services techniques de l'Etat comme les services de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille ainsi que le Développement Social présents dans tous les cercles assurent la prise en charge psychosociale, les centres de santé de référence offrent une prise en charge médicale. Des ONE Stop Center qui offrent une prise en charge holistique sont également présents à Kayes, Yélimané et Diéma.

Dans la zone d'intervention du projet il existe au niveau cercle un cadre de concertation des acteurs qui est composé de femmes leaders qui permet de coordonner et de suivre toutes les interventions des acteurs. Le programme pourra s'appuyer sur ce cadre dans chaque zone avec l'appui du maire afin de mettre en place un MGP inclusif où toutes les parties seront représentées. Selon les communautés, les femmes ont un rôle majeur à jouer dans la mise en place et le fonctionnement du MGP lié aux VBG/EAS/HS à travers des messages de sensibilisation et d'information sur l'accès au MGP ainsi que l'accueil, l'écoute et l'orientation des survivantes.

III. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES VBG/EAS/HS

Compte tenu du niveau de risque EAS/HS du PACRIR jugé comme étant substantiel, l'UNC mettra en place une stratégie qui consistera à :

➤ Recruter un Spécialiste VBG chargé de la mise en œuvre et du suivi des activités pendant la durée du programme ;

Recruter une ONG Nationale qualifiée dans la lutte contre les VBG composée d'équipe d'un coordinateur, un superviseur et quatre animateurs pour appuyer l'UNC dans la mise en œuvre du plan d'action l'atténuation et de réponse aux risques EAS/HS

3.1. Activités de prévention

Les activités de prévention seront mises en œuvre par l'UNC, dans la zone d'intervention du programme avec les communautés et sur les chantiers.

- **A L'UNC**

Le personnel de l'UNC seront soumis à la signature de code de conduite contre les EAS/HS sous la responsabilité du Spécialiste VBG. Le Spécialiste VBG facilitera régulièrement des sessions de formation sur les EAS/HS, le code de conduite pour le personnel direct et indirect du programme. L'UGP développera des affiches interdisant les EAS/HS et également des dépliants et kakémonos sur les EAS/HS qui seront partagés avec les parties prenantes et affichés dans des zones stratégiques. Des guides de sensibilisation et module de formation sur les EAS/HS seront également développés par l'UNC. Il est à noter que conformément au cadre de responsabilisation, le spécialiste VBG en lien avec les autres collègues assurera le lead.

- **Dans la zone d'intervention du projet avec les communautés**

Il s'agit de mener des campagnes de sensibilisation à l'endroit de la population riveraine en collaboration avec les acteurs intervenants dans les VBG et les services techniques déconcentrés de l'Etat. Les associations de femmes, de jeunes et autres parties prenantes seront également sensibilisées sur les VBG/EAS/HS, l'accès au MGP sensible aux EAS/HS et la chaîne de référencement des services de prise en charge. Des sessions de formations seront destinées aux femmes leaders, aux leaders religieux et acteurs influents sur les VBG/EAS/HS en vue de promouvoir et de protéger les droits des femmes et des filles. Des supports de communication visant à sensibiliser la communauté seront confectionnés. En plus des sensibilisations des membres de la communauté, les femmes et filles seront ciblées spécifiquement en organisant des consultations pour recueillir leurs opinions et besoins dans le cadre de la mise en œuvre des activités et de la gestion des plaintes. Ces activités se tiendront dans des « Espaces Sûrs » pour toucher durablement les femmes et jeunes filles et seront animées par des personnes de même sexe.

- **Sur les chantiers**

Les entreprises veilleront à la prise en compte des EAS/HS dans l'élaboration des PGES-Chantier ainsi que de leur bonne mise en œuvre. Des campagnes de sensibilisation et formation régulière seront facilitées pendant la durée des travaux par un Spécialiste VBG commis par les entreprises (en temps partiel soit 50%). Tous les ouvriers recrutés et autres personnels des entreprises intervenant sur le programme signeront le code de conduite EAS/HS. En lien avec le spécialiste VBG et l'ONG VBG, des affiches interdisant les EAS/HS seront également développées par les entreprises et installées sur les chantiers ainsi que la mise en place des toilettes séparées hommes et femmes fermées à clé de l'intérieur.

3.2. Prise en charge des survivantes

L'ONG nationale recrutée établira un protocole de prise en charge des survivantes avec les services (juridique, médicale, psychosociale) pour une prise en charge holistique des survivantes. La prise en charge des cas de VBG se fera à travers l'assistance psychosociale, médicale, juridique, la réinsertion socio-économique à travers le système de référencement des survivantes mise en place par le portefeuille du Mali. Il s'agit d'/ de:

- Assurer des soins gratuits aux survivants (es) ;
- Faciliter l'accès aux services compétents aux survivants (es) ;
- Assurer l'assistance juridique et judiciaire gratuite aux survivants (es) ;
- Garantir la protection des survivants (es) ;
- Permettre aux survivants (es) de bénéficier des Activités Génératrices de Revenu (AGR) mis en place par l'UGP.

3.3. Implication des parties prenantes, OCB et leaders communautaires

Pour la mise en œuvre des activités VBG/EAS/HS toutes les parties prenantes du programme seront impliquées. Les Organisations Communautaires de Base (OCB), notamment : les Comités de Développement, le RECOTRADE, les associations de jeunes et de femmes. Les acteurs clés des différentes organisations et leaders communautaires seront identifiés et formés pour accompagner la mise en œuvre des activités.

Les maires, les chefs traditionnels, les responsables religieux, les responsables des centres de santé et les services techniques déconcentrés de l'Etat seront impliqués en tant que garants moraux de la mise en œuvre.

IV. PLAN D'ACTION VBG

Le plan d'opérationnalisation des activités VBG/EAS/HS pour le programme est présenté dans le tableau ci-dessous :

Objectifs	Activités	Sous activités	Indicateurs	Responsable	C
Appuyer l'UNC dans l'atténuation des risques VBG/EAS/HS, sensibiliser et former les communautés sur les EAS/HS, faire un suivi du MGP et de la prise en charge des cas	Recruter un Spécialiste des questions EAS/HS	Elaborer des TDRs de recrutement du Spécialiste VBG	Disponibilité du Spécialiste VBG	UNC	A
	Recruter une ONG VBG/EAS/HS	Elaborer des TDRs de recrutement de l'ONG	Disponibilité d'une ONG	Spécialiste VBG	A
Mettre à disposition du projet une stratégie pour gérer les plaintes liées aux VBG	Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes VBG/EAS/HS	Elaborer un manuel de gestion des plaintes pour intégration de la gestion des plaintes EAS/HS	Disponibilité d'un manuel de gestion de plainte VBG/EAS/HS 100% de satisfaction des communautés suite à la gestion des plaintes VBG	Spécialiste VBG	A
		Développer un formulaire de signalement des plaintes, une fiche de consentement, une fiche de référencement,	Disponibilité d'un formulaire de signalement des plaintes, une fiche de consentement, une	Spécialiste VBG	A

Objectifs	Activités	Sous activités	Indicateurs	Responsable	Calendrier	Fréquence	Budget en FCFA
			fiche de référencement,				
		Identifier et former les points focaux VBG	100% des points focaux identifiés et formés ; 100 % d'hommes et de femmes identifiés et formés	Spécialiste VBG	An 1	Annuelle	10 000 000
		Suivi du mécanisme de gestion des plaintes	4 suivis du MGP réalisés par an Nombre de plainte reçue ; Nombre de cas de VBG/EAS/HS rapportés au MGP (désagrégé par âge et sexe de la survivant(e) et type d'incident reporté) ; 100 % de plainte traitée dans le délai prévu par le MGP	Spécialiste VBG	An 1	Trimestrielle	8 000 000
Faciliter l'accès du MGP aux communautés	Tenir des consultations publiques avec les femmes et les filles sur l'accès au MGP	Organiser des rencontres avec les femmes et les filles dans des lieux sûrs	5 rencontres tenues Nombre de femme et fille ayant participé aux consultations % des femmes et filles ayant accès au MGP	Spécialiste VBG ONG VBG	An 2	Annuelle	10 000 000

Objectifs	Activités	Sous activités	Indicateurs	Responsable	Calendrier	Fréquence	Budget en FCFA
Mettre en place un dispositif de prise en charge des cas d'EAS/HS	Assurer une prise en charge holistique des survivantes	Cartographier les acteurs de prise en charge VBG y compris les services en charge de la réinsertion socio comique des survivantes	100 % des services cartographiés mis à jour Nombre de personne prise en charge	Spécialiste VBG	An 1	Annuelle	10 000 000
		Mettre en place un protocole de réponse/processus de référencement	Un protocole de partenariat de prise en charge des survivantes est signé avec les services de prise en charge holistique	ONG de mise en œuvre	An 1	Continue	Prise en charge par l'ONG
		Prise en charge psychosociale des survivants : counseling et réinsertion sociale, autres	Nombre de survivantes ayant bénéficié d'une prise en charge psychosociale	ONG de mise en œuvre	An 1	Continue	Prise en charge par l'ONG
		Prise en charge médicale : Consultation médicale, soins médicaux Autres	Nombre de survivante ayant bénéficié d'une prise en charge médicale ; 100 % des survivantes ont bénéficié d'une prise en charge médicale dans les 72 heures	ONG de mise en œuvre	An 1	Continue	Prise en charge par l'ONG

Objectifs	Activités	Sous activités	Indicateurs	Responsable	Calendrier	Fréquence	Budget en FCFA
		Accompagnement judiciaire uniquement dans le cas où la survivante souhaite porter plainte : transfert du dossier aux autorités compétentes, suivi du dossier, autres	Nombre de survivante ayant bénéficié d'une prise en charge juridique et ou judiciaire	ONG de mise en œuvre	An 1	Continue	Prise en charge par l'ONG
Informer toutes les parties prenantes et communautés sur les risques VBG/EAS/HS	Sensibiliser les parties prenantes et les communautés sur les risques VBG/EAS/HS et des activités du programme	Organiser des séances d'information et de sensibilisation sur les risques VBG/EAS/HS, le MGP et les services de prise en charge	288 séances sensibilisations Organisées par an ; Nombre de femmes, filles, hommes garçons ayant participé aux activités de sensibilisation 100 % des parties prenantes et communautés ayant été informées sur les risques VBG/EAS/HS	ONG de mise en œuvre	An 1	Continue	Prévu dans le coût de l'ONG
		Confectionner et disséminer des supports de communication (kakemonos, affiches et dépliants) illustrant les risques de EAS/HS liés au projet	Disponibilité des outils et supports de communication	UGP (Spécialiste VBG, Spécialiste en communication)	An 2	Annuelle	5 000 000

Objectifs	Activités	Sous activités	Indicateurs	Responsable	Calendrier	Fréquence	Budget en FCFA
	Renforcer les capacités des acteurs du projet sur les VBG/EAS/HS	Former le personnel de l'UNC sur les VBG/EAS/HS	30 personnes de l'UNC formés 100 % des femmes et hommes formés	Spécialiste VBG	An 1	Annuelle	5 000 000
Prendre en compte les questions sociales et VBG dans tous les instruments de sauvegarde du programme ainsi que pour les entreprises	Evaluation sociale du programme	Faire l'évaluation sociale du programme pour l'intégration des données relatives aux VBG dans les documents du projet (PGES, PAR, etc.)	4 évaluations réalisées par l'UNC Disponibilité des mesures VBG/EAS/HS dans les PGES, PAR etc.	Spécialiste VBG	An 1	Annuelle	4 000 000
Assurer que tous les documents opérationnels du Programme disposent de mesures EAS/HS adéquates	Intégrer des mesures VBG/EAS/HS dans les documents d'appels d'offre et rapports d'activités	Définir clairement les exigences et attentes en matière de VBG/EAS/HS inclus dans le dossier d'appel d'offres nationaux et internationaux.	Définition des exigences et attentes en matière de VBG Insertion des mesures VBG/EAS/HS dans les DAO 100 % des documents opérationnels du projet qui disposent de mesures VBG/EAS/HS adéquates	Spécialiste VBG	Avant lancement des offres	Continue	PM

Objectifs	Activités	Sous activités	Indicateurs	Responsable	Calendrier	Fréquence	Budget en FCFA
		Indiquer clairement les coûts raisonnables de prévention et d'intervention en matière de VBG/EAS/HS dans les dossiers de passation des marchés et dans le contrat.	Insertion des coûts des activités VBG/EAS/HS dans les dossiers d'appel de passation de marché et dans les contrats 100 % des dossiers d'appel de passation de marché et dans des contrats ont des coûts VBG/EAS/HS	Spécialiste VBG	Avant lancement des offres	Continue	PM
		Définir et expliquer clairement les dispositions du code de conduite et d'autres responsabilités qui relèvent des entreprises aux soumissionnaires avant le dépôt de leurs offres.	100 % des soumissionnaires recevant les informations sur le code de conduite et autres responsabilités	Spécialiste VBG	Avant dépôt des offres	Continue	PM
		Insérer dans les PTBA du Programme des activités spécifiques relatives aux EAS/HS	Disponibilité des activités EAS/HS dans les PTBA	Spécialiste VBG	An 1	Annuelle	PM
		Développer dans les rapports périodiques du Projet la mise en œuvre des activités/mesures	100 % des résultats des activités EAS/HS dans les rapports du programme	Spécialiste VBG	An 1	Trimestrielle	PM

Objectifs	Activités	Sous activités	Indicateurs	Responsable	Calendrier	Fréquence	Budget en FCFA
		spécifiques relatives aux EAS/HS					
Réduire les risques EAS/HS sur les chantiers	Mettre en place des mesures de préventions spécifiques d'EAS/HS dans les chantiers	Sensibiliser les ouvriers et personnels des entreprises sur les risques EAS/HS, le MGP et les services de prise en charge	Nombre de personnels des entreprises sensibilisés ; 100 % d'hommes et de femmes sensibilisés 100 % des chantiers qui ont mis en place des mesures de préventions spécifiques d'EAS/HS	Entreprises SVBG UGP ONG VBG	Pendant la durée des travaux	Continue	PM
		Former les ouvriers et personnels des entreprises sur le EAS/HS	Nombre de personnels des entreprises formés ; 100 % d'hommes et de femmes formés	Entreprises SVBG UGP ONG VBG	Pendant la durée des travaux	Continue	PM
		Élaboration et signature de code de conduite par tous les ouvriers et personnels des entreprises	100 % des ouvriers et personnels des entreprises signant le code de conduite	UGP Entreprises	Dès la première semaine des travaux jusqu'à la fin	Continue	PM
		Se doter d'équipements séparés, sûrs et facilement accessibles pour les femmes et les hommes qui travaillent sur le chantier	Disponibilité de toilettes séparées hommes femmes fermées de l'intérieur à clé dans tous les chantiers du projet et au niveau des bases vie	Entreprises	Dès la première semaine des travaux jusqu'à la fin	Continue	PM

Objectifs	Activités	Sous activités	Indicateurs	Responsable	Calendrier	Fréquence	Budget en FCFA
		Installer de manière visible des panneaux interdisant les EAS/HS autour des chantiers du programme	Disponibilité de panneaux interdisant les EAS/HS autour des chantiers du programme	Entreprises	Dès la première semaine des travaux jusqu'à la fin	Continue	PM
		S'assurer que les espaces publics autour du chantier du projet sont bien éclairés.	100 % des espaces publics autour des chantiers éclairés	Entreprises	Dès la première semaine des travaux jusqu'à la fin	Continue	PM
Suivi-Evaluation	Suivi des activités VBG	Superviser les activités EAS/HS	Nombre de supervisions réalisées	Spécialiste VBG	An 1	Trimestrielle	4 000 000
Budget Total							370 400 000

Le présent budget est arrêté à la somme de : Trois cent soixante-dix millions quatre cent mille francs CFA (370 400 000) de francs CFA

V. Consultations communautaires

Les consultations approfondies des parties prenantes notamment les femmes et les filles dans des espaces sûrs, offrent la possibilité à ces dernières de donner leur avis sur les risques, les effets et les mesures d'atténuation du projet/programme et de permettre au programme de les prendre en compte et d'y répondre.

Dans le cadre du présent plan d'action de prévention et réponse aux VBG/EAS/HS, il est question d'informer les parties prenantes sur l'importance de ce plan, de permettre aux parties prenantes de s'exprimer, d'émettre leur avis, d'identifier et de recueillir les préoccupations (besoins, attentes, craintes etc.) vis à vis du programme, de prendre en compte leurs recommandations et suggestions.

Ainsi, des consultations sous formes de focus group avec les femmes et filles ont été organisées du 28/10 au 07/11/2024 dans les 45 localités traversées par le programme. Les débats ont été organisés de façon à présenter d'abord les impacts positifs socio-économiques que le programme peut générer, avant de traiter les points sensibles sur les impacts négatifs et chuter sur les avis et les attentes qui ne sont autre que les suggestions.

Les préoccupations des parties prenantes sur les VBG/EAS/HS et les propositions de mesures d'atténuation ont été relevées dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Préoccupations des parties prenantes sur les VBG/EAS/HS et propositions de mesures d'atténuation

N°	Problème de violence/ discrimination identifiée	Mesures d'atténuation proposées
1	Les femmes sont victimes de discriminations pour des raisons socioculturelles (manque de considération pour la femme)	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer le principe de l'égalité homme-femme. Vulgariser ce plan d'action EAS/HS ;
2	Les femmes sont sous informées sur les activités du programme	<ul style="list-style-type: none"> - Intensifier les campagnes de sensibilisation envers les femmes ; - Utiliser les radios locales pour la sensibilisation et renforcer leurs capacités.
3	Faible utilisation de la main d'œuvre féminine	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager le recrutement des femmes.
4	Abus/Harcèlement sexuel	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer, faire signer un code de conduite et mettre en place des campagnes de sensibilisation.
5	Viol	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter les femmes à dénoncer les auteurs des viols ; - Poursuivre et sanctionner les auteurs/prendre en charge les survivantes. Tout en prenant des mesures assurant leur protection.
6	Grossesses indésirées/augmentation du nombre de filles-mères	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les filles sur les méthodes contraceptives ; - Organiser des séances de sensibilisation sur la sexualité , aux responsables de la communauté et aux travailleurs pour éviter les grossesses non désirées et à la lutte contre les IST et VIH/SIDA.
7	Les femmes sont victimes des agressions verbales, physiques et psychologiques.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les agents de santé, les travailleurs du programme, d'une part et les populations d'autre part ; - Mettre en place des mécanismes de prise en charge holistique des survivantes.
8	Les femmes sont exposées aux risques de Contamination aux IST et au VIH/SIDA.	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la prise en charge médicale des survivantes.
9	Exploitation des enfants comme travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les employeurs sur le droit du travail (âge légal du travail des enfants).

Tableau 2 : Avis et attentes formulées par d'autres participants

Avis	Attentes
Impacts socio-économiques positifs du programme	
Les parties prenantes participant à la consultation publique seront impliqués du début jusqu'à la fin du programme	Créer un comité de suivi du programme, constitué des parties prenantes présentes à la consultation publique, pour le bon suivi du projet/programme et le règlement des problèmes y affèrent.
La sensibilisation sera large pour informer les filles et les jeunes filles mères et la société civile, avant le lancement des travaux et courant le programme	Créer une cellule de communication efficace, dans le comité de suivi regroupant les parties prenantes, pour la sensibilisation sur le programme.
Présence de la route facilitant les activités d'AGR	Meilleur développement de la situation économique locale.
Jeunes filles mères peuvent être autonomes grâce à la création des emplois et des activités génératrices de revenus dans le cadre du programme	Accompagner les jeunes filles-mères dans l'exercice de leurs emplois ou activités dans le cadre du programme. Une cellule peut être créée pour le suivi de ces jeunes filles mères.
Les travailleurs du programme seront bien traités sans discrimination, ni VBG/EAS/HS.	Une cellule doit être créée dans le comité de suivi pour assister les travailleurs du programme afin de les protéger contre toutes discriminations, VBG/EAS/HS.
Impacts négatifs du Programme	
Les discriminations dans le recrutement des travailleurs du programme.	Les travailleurs du programme sont issus dudit cercle/région et la place de la femme doit être privilégiée.
Les bénéficiaires du programme ne sont pas souvent des personnes sélectionnées selon critères préétablis.	Un comité de suivi, constitué des parties prenantes, doit accompagner les responsables du Programme, pour faire respecter les critères de sélection des bénéficiaires au niveau local et ce en tenant compte des critères de sélection requis.

Tableau 3 : Craintes et recommandations

Craintes des parties prenantes au démarrage du programme	Recommandations des parties prenantes.
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Le manque de sensibilisation des parties prenantes et des bénéficiaires ; ❖ Le manque d'implication des parties prenantes dans le suivi ; ❖ Les textes et les lois régissant les VBG en République du Mali sont connus, mais ne sont pas appliqués ; ❖ L'absence des mécanismes d'écoute et de gestion des plaintes contre les discriminations, les VBG/EAS/HS ne sont pas souvent mis en place dans ce genre de programme. Lorsqu'ils sont mis en place on constate une lourdeur dans la réception et le traitement des plaintes ; ❖ Les bourreaux, responsables des discriminations physiques, des VBG/EAS/HS ne sont pas punis selon la loi. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Impliquer les parties prenantes dès le début du projet/programme. Ces dernières vont créer un comité de suivi, qui sera comme un garde-fou, dans la gestion du programme ; ❖ Le comité de suivi aura pour but de faire respecter les textes liés au genre, dans la sensibilisation des travailleurs et des bénéficiaires du programme ; ❖ Le comité de suivi va traiter les problèmes de discrimination dans le recrutement des travailleurs du programme, de la sélection des bénéficiaires du programme et du traitement des problèmes liés au VBG/EAS/ HS ; ❖ Des cellules d'écoute seront créées dans le comité de suivi, pour rendre plus efficace le processus de réception et de traitement des plaintes au cas par cas, afin d'activer les sanctions des bourreaux auprès des tribunaux.

ANNEXE

Annexe 1 : Définition des terminologies

Annexe 2 : Estimation du coût annuel des activités de l'ONG-VBG

Annexe 3 : Liste de présence des consultations avec les femmes et les jeunes filles

Annexe 4 : Images des consultations

Annexe 1 : Définition des terminologies

- **Violences Basées sur le Genre (VBG) :** Tout acte nuisible et préjudiciable perpétré contre le gré de quelqu'un, et qui est basé sur des différences socialement attribuées aux hommes et aux femmes. Elles comprennent des actes infligeant des souffrances physiques, sexuelles ou mentales, ou des menaces de tels actes ; la coercition ; et d'autres actes de privation de liberté. Ces actes peuvent avoir lieu en public ou en privé. Le terme VBG est utilisé pour souligner l'inégalité systémique entre les hommes et les femmes (qui existe dans toutes les sociétés du monde) et qui caractérise la plupart des formes de violences perpétrées contre les femmes et les filles ;
- **Viol :** Pénétration non consensuelle (si légère soit-elle) du vagin, de l'anus ou de la bouche avec un pénis, autre partie du corps ou un objet ;
- **Violence sexuelle :** Toute forme de contact sexuel non consensuel qui ne se traduit pas par la pénétration. Par exemple, la tentative de viol, ainsi que les baisers non voulus, les caresses, ou l'attouchement des organes génitaux et des fesses ;
- **Exploitation sexuelle :** Tout abus réel ou tenté d'une position de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles, y compris le fait de profiter d'une situation financière, sociale ou politique pour exercer une exploitation sexuelle.
- **Abus sexuels :** Intrusion physique réelle ou menacée de nature sexuelle, que ce soit par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives.
- **Harcèlement sexuel :** Avances sexuelles, demandes de faveurs sexuelles et tout autre comportement verbal ou physique de nature sexuelle. Le harcèlement sexuel n'est pas toujours explicite ou évident, il peut inclure des actes implicites et subtils, mais il implique toujours une dynamique de pouvoir et de genre dans laquelle une personne au pouvoir utilise sa position pour harceler une autre en fonction de son genre. Un comportement sexuel est indésirable lorsque la personne qui y est soumise le juge indésirable (par ex., regarder quelqu'un de haut en bas, embrasser ou envoyer des baisers ; faire des allusions sexuelles en faisant des bruits ; frôler quelqu'un ; siffler et faire des appels, donner des cadeaux personnels) ;
- **Faveurs sexuelles :** Une forme de harcèlement sexuel consistant notamment à faire des promesses de traitement favorable (par ex., une promotion) ou des menaces de traitement défavorable (par ex., perte de l'emploi) en fonction d'actes sexuels, ou d'autres formes de comportement humiliant, dégradant ou qui relève de l'exploitation ;
- **Agression physique :** Tout acte préjudiciable de nature physique. Exemples : frapper, gifler, étrangler, blesser, bousculer, brûler, tirer sur une personne ou utiliser une arme, attaquer à l'acide ou tout autre acte qui cause de la douleur, une gêne physique ou des blessures ;
- **Mariage forcé :** Le mariage d'un individu contre sa volonté.
- **Mariage précoce :** Le mariage d'un individu avant 18 ans
- **Violence Contre les Enfants :** Un préjudice physique, sexuel, émotionnel et/ou psychologique, négligence ou traitement négligeant d'enfants mineurs (c'est-à-dire de moins de 18 ans), y compris le fait qu'un enfant soit exposé à un tel préjudice envers une tierce personne, qui entraîne un préjudice réel ou potentiel pour sa santé, sa survie, son développement ou sa dignité, dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance

ou de pouvoir. Cela comprend l'utilisation des enfants à des fins lucratives, de travail, de gratification sexuelle ou de tout autre avantage personnel ou financier. Cela inclut également d'autres activités comme l'utilisation d'ordinateurs, de téléphones portables, d'appareils vidéo, d'appareils photo numériques ou de tout autre moyen pour exploiter ou harceler les enfants ou pour accéder à de la pornographie infantile ;

- **Sollicitation malintentionnée des enfants** : Ce sont des comportements qui permettent à un agresseur de gagner la confiance d'un enfant à but sexuel. C'est ainsi qu'un délinquant peut établir une relation de confiance avec l'enfant, puis chercher à sexualiser cette relation (par exemple, en encourageant des sentiments romantiques ou en exposant l'enfant à des concepts sexuels à travers la pornographie) ;
- **Sollicitation malintentionnée des enfants sur Internet** : C'est l'envoi de messages électroniques à contenu indécent à un destinataire que l'expéditeur sait être mineur, avec l'intention d'inciter le destinataire à se livrer ou à se soumettre à une activité sexuelle, mais pas nécessairement avec l'expéditeur¹ ;
- **Mesures de responsabilité et confidentialité** : Les mesures instituées pour assurer la confidentialité des survivant(e)s et pour tenir les contractuels, les consultants et le client, responsables de la mise en place d'un système équitable de traitement des cas d'EAS et HS ;
- **Enfant** : Terme utilisé de façon interchangeable avec le terme « mineur » qui désigne une personne âgée de moins de 18 ans. Ceci est conforme à l'article 1^{er} de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ;
- **Consentement** : C'est le choix éclairé qui sous-tend l'intention, l'acceptation ou l'accord libre et volontaire d'une personne. Il ne peut y avoir aucun consentement lorsqu'une telle acceptation ou un tel accord est obtenu par la menace, la force ou d'autres formes de coercition, l'enlèvement, la fraude, la tromperie ou la fausse déclaration. Conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, la Banque mondiale considère que le consentement ne peut être donné par des enfants de moins de 18 ans, même si la législation nationale du pays où le Code de conduite est introduit considère la majorité sexuelle à un âge inférieur². La méconnaissance de l'âge de l'enfant et le consentement de celui-ci ne peuvent être invoqués comme moyen de défense ;
- **Consultant** : Toute entreprise, société, organisation ou autre institution qui a obtenu un contrat pour fournir des services de consultance dans le cadre du Projet et qui a embauché des gestionnaires et/ou des employés pour effectuer ce travail ;
- **Entrepreneur** : Toute entreprise, société, organisation ou autre institution qui a obtenu un contrat pour fournir des services de construction dans le cadre du Projet et qui a embauché des gestionnaires et/ou des employés pour effectuer ce travail. Cela inclut les sous-traitants recrutés pour exécuter des activités au nom de l'entrepreneur ;
- **Employé** : Toute personne qui offre de la main-d'œuvre à l'entrepreneur ou au consultant dans le pays, sur le site du Projet ou à l'extérieur, en vertu d'un contrat ou d'un accord de

¹Par exemple, la loi sur le Code pénal du Vanuatu de 1995, Division 474 (infractions liées aux télécommunications, subdivision C)

²Par exemple, aux termes de l'Article 97 de la loi de codification du droit pénal pour l'âge légal du consentement à Vanuatu, l'activité sexuelle avec un enfant de moins de 15 ans pour le comportement hétérosexuel et de 18 ans pour le même sexe est interdite (<http://tinyurl.com/vu-consent>). Toutefois, la Banque mondiale suit les Nations Unies pour l'âge du consentement (18 ans), ainsi cela s'applique aux projets financés par la Banque mondiale.

travail contre un salaire, exécuté de manière formelle ou informelle (y compris les stagiaires non rémunérés et les bénévoles), sans responsabilité de gestion ou de supervision d'autres employés ;

- **Gestionnaire** : Toute personne offrant de la main-d'œuvre à un entrepreneur ou à un consultant, sur le chantier ou à l'extérieur, en vertu d'un contrat de travail formel ou informel et en échange d'un salaire, avec la responsabilité de contrôle ou de direction des activités de l'équipe, de l'unité, de la division ou similaire d'un entrepreneur ou consultant et avec la responsabilité de superviser et gérer un nombre prédéfini d'employés ;
- **Auteur** : Personne qui commet ou menace de commettre un acte ou des actes de EAS ou de HS ;
- **Survivant/e(s)** : Personne(s) négativement touchée(s) par l'EAS ou le HS. Les femmes, les hommes et les enfants peuvent être des survivant(e)s d'EAS ou HS ;


Annexe 2 : Estimation du coût annuel des activités de l'ONG-VBG

N°	DESIGNATION	Coût unitaire	Unité	Quantité	Montant
1	ACTIVITES PREPARATOIRES				0
1.1	Atelier de lancement des activités VBG/EAS/HS et prise de contact avec les parties prenantes du projet	2 500 000	h/J	1	2 500 000
2	MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE SENSIBILISATION ET FORMATION SUR LES EAS/HS ET L'ACCES AU MGP				0
2.1	Mobilisation et appui à la formation des points focaux VBG dans les communes d'intervention du projet sur les EAS/HS et les outils du MGP	70 000	h/j	20	1 400 000
2.2	Organisation de séance de sensibilisation avec les femmes, filles et autres membres de la communauté	50 000	h/j	288	14 400 000
2.3	Organisation matérielle	25 000	nbre	288	7 200 000
2.4	Organisation de campagne de mobilisation de la communauté ciblant les adolescentes et femmes ainsi que les leaders d'opinion, les organisations communautaires et les hommes et femmes influents	50 000	h/j	60	3 000 000
2.5	Organisation matérielle campagne	2 000 000	nbre	3	6 000 000
2.6	Organisation d'émission radio sur les risques EAS/HS	70 000	h/j	48	3 360 000
2.7	Organisation matérielle	50 000	nbre	12	600 000
3	APPUI AUX SURVIVANTES				0
3.1	Appui à la mobilisation des services pour la cartographie des services VBG et signature de protocole de prise en charge avec les services VBG	70 000	h/j	20	PM
3.2	Prise en charge des survivantes	50 000	forfait	10	500 000
3.3	Suivi de cas	50 000	h/J	10	500 000
4	APPUI AU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES				0
4.1	Suivi du MGP	70 000	h/j	12	840 000
4.2	Appui à la saisie, la documentation et au référencement des survivantes, en conformité avec le MGP	70 000	h/j	12	840 000
5	Conception des instruments de suivi (indicateurs et outils de suivi)	70 000	h/j	7	490 000
6	Rapport trimestriel	45 000	nbre	4	180 000

7	Rapport final des activités	65 000	nbre	1	65 000
8	Définition d'un calendrier d'intervention (suivi évaluation)				0
	Equipements				4 700 000
	Frais administratifs				2 025 000
	TOTAL				48 600 000

Annexe 3 : Liste de présence des focus groupes avec les femmes et les jeunes filles

✚ Focus groupe avec les femmes de Guémou

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES <small>MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES</small>	DIRECTION GÉNÉRALE DES ROUTES	
--	--------------------------------------	---

Elaboration du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) de l'Évaluation des Risques Sécuritaire et Plan de Gestion de Sécurité (ERS & PGS) et la Procédure de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) dans le cadre du programme d'amélioration de la connectivité et de la résilience des infrastructures routières au MALI (PACROR)

LISTE DE PRÉSENCE DES PERSONNES RENCONTRÉES

Région : Moussa du Sahel Groupe rencontré : Femmes de Guémou Date : 21/11/2021

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou empreintes
01	Arista Essé	F	CGES	Présidente	76852386	
01	M'Banki Diarra	"	Village	Menagère		
02	Touko Traoré	"	Copropriétaire	Infirmer		
03	Touko Traoré	"	"	Coopérative agricole		
04	Araba Traoré	"	"	Mariage		
05	Habouma Diarra	"	"	Vendeur	30622127	
06	Niankoro Coulibaly	"	Village	Mariage		
07	Diata Diarra	"	"	Menagère		
08	Cherif Coulibaly	"	"	"		
09	Anna Coulibaly	"	"	"		
10	Rémière Coulibaly	"	"	"		
11	Ngnela Coulibaly	"	"	"		
12	Binta Traoré	"	"	"		
13	Lala Sidibe	"	"	"		

1

✚ Focus groupe avec les femmes de Wataga

Elaboration du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) de l'Évaluation des Risques Sécuritaire et Plan de Gestion de Sécurité (ERS & PGS) et la Procédure de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) dans le cadre du programme d'amélioration de la connectivité et de la résilience des infrastructures routières au MALI (PACRIR)

LISTE DE PRÉSENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : *Libéria du Sahel*

Groupe rencontré : *Femmes femmes de Watabaga*

Date : *01/11/2014*


N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou emprunts
01	<i>Aichata Ketta</i>	<i>F</i>	<i>Watabaga</i>	<i>Menagère</i>	<i>76-30-43-13</i>	<i>[Signature]</i>
02	<i>Heta Cissé</i>	<i>F</i>	<i>Watabaga</i>	<i>Menagère</i>	<i>89-66-34-90</i>	<i>[Signature]</i>
03	<i>Hawa Kofana</i>	<i>F</i>	<i>Watabaga</i>	<i>Menagère</i>	<i>-</i>	<i>[Signature]</i>
04	<i>Assan Coulibaly</i>	<i>F</i>	<i>Watabaga</i>	<i>Menagère</i>	<i>79-35-11-42</i>	<i>[Signature]</i>
05	<i>Dede Baradje</i>	<i>F</i>	<i>Watabaga</i>	<i>Menagère</i>	<i>-</i>	<i>[Signature]</i>
06	<i>Kodiatou Diallo</i>	<i>F</i>	<i>-</i>	<i>Enquêter</i>	<i>79-78-30-95</i>	<i>[Signature]</i>

✚ Focus groupe avec les femmes de Diangouté camara


Elaboration du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), de l'Évaluation des Risques Sécuritaire et Plan de Gestion de Sécurité (ERS & PGS) et la Procédure de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) dans le cadre du programme d'amélioration de la connectivité et de la résilience des Infrastructures routières au MALI (PACRIR)

LISTE DE PRÉSENCE DES PERSONNES RENCONTRÉES

Région : Niagos Groupe rencontré : F.C.M.S. F. Amara Diangouba Lamana Date : 21.11.2024

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou empreintes
01	Mina Camara	F	Diangouba Camara	Kafé	76-62-18-01	
02	Yakari Camara	F	Diangouba Camara	Kafé	91-5142-99	•
03	Habouma Doukara	F		Handicapée	-	
04	Comita Danning	F			83-77-66-46	
05	Mama Camara	F			7889- 78 80	
06	Djanna Coulibaly				-	
07	Réjean Coulibaly	F			77-62-87-38	
08	Hémata Diarra	F		Handicapée	-	
09	Barbam Eidiako	F			70-58-96-74	
10	Quénata Camara	F			77-8825-07	
11	Kadiatou Diullo	F	-	Enquêteur	78-78-30-25	

✚ Focus groupe avec les femmes de Kolokani

MINISTRE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES <small>MINISTRE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES</small>	DIRECTION GENERALE DES ROUTES	
--	--------------------------------------	---


Elaboration du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) de l'Evaluation des Risques Sécuritaire et Plan de Gestion de Sécurité (ERS & PGS) et la Procédure de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) dans le cadre du programme d'amélioration de la connectivité et de la résilience des infrastructures routières au MALI (PACRIR)

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Koulikoro Groupe rencontré : Focus groupe avec les femmes Date : 29/10/2024

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou emprunts
01	Fatoumata Sogologo	F	CAFO	Présidente	79041570	
02	Oumou Traoré	F	CAFO	Membre	79240227	
03	Kamiba Coulibaly	F	CAFO	Secrétaire	75435635	
04	Zoula Diarra	F	CAFO	membre	45213588	
05	Rohiatou Traoré	F	CAFO	Membre	25211591	
06	Mariam Coulibaly	F	CAFO	organisatrice	70531939	
07	Ibrahim Doumbouya	M	Enquêteur	-	71362779	
08	Mariam Sogologo	F	Enquêteur	-	94070306	
09










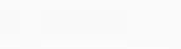
✚ Focus groupe avec les femmes de Kouloudjengué

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES <small>MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES</small>	DIRECTION GÉNÉRALE DES ROUTES	
--	-------------------------------	---

Elaboration du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) de l'Évaluation des Risques Sécuritaire et Plan de Gestion de Sécurité (ERS & PGS) et la Procédure de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) dans le cadre du programme d'amélioration de la connectivité et de la résilience des Infrastructures routières au MALI (PACRIII)

LISTE DE PRÉSENCE DES PERSONNES RENCONTRÉES

Région : Niame Groupe rencontré : Fédération des femmes de Kouloudjengué Date : 24/11/2024

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou empreintes
01	Myini Dembéli	F	Ménagère	Ménagère	FA 03 2507	
02	Sadio Traoré	F	Ménagère	Représentante des femmes	Kouloudjengué	
03	Kouadi Traoré	F	Ménagère	Ménagère	Kouloudjengué	
04	Sata Dembéli	F	Ménagère	Association femme	Kouloudjengué	
05	ouma Coulibaly	F	Ménagère	Association femme	Kouloudjengué	
06	Abou Coulibaly	F	Ménagère	Association femme	Kouloudjengué	
07	Narara Dembéli	F	Ménagère	Association femme	Kouloudjengué	
08	Derani Traoré	F	Ménagère	Association femme	Kouloudjengué	
09	Daouda Traoré	F	Ménagère	Association femme	Kouloudjengué	
10	Aminé Coulibaly	F	Ménagère	Association femme	Kouloudjengué	

1

Elaboration du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) de l'Évaluation des Risques Sécuritaire et Plan de Gestion de Sécurité (ERS & PGS) et la Procédure de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) dans le cadre du programme d'amélioration de la connectivité et de la résilience des infrastructures routières au MALI (PACRIR)

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Niamey Groupe rencontré : Tous les groupes de femmes de Kouloumbien Date : 04/11/2026

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou empreintes
11	Famina Diarra	F	Menagère	Association femme	Kouloumbien	
12	Wenlou Traoré	F	Menagère	Association femme	Kouloumbien	
13	Hatauma Diarra	F	Menagère	Association femme	Kouloumbien	
14	Diata Diarra	F	Menagère	Association femme	70770354	
15	Hatauma Traoré	F	Menagère	Association femme	Kouloumbien	
16	Dougefama Diarra	F	Menagère	Association femme	Kouloumbien	
17	Fili Koulibaly	F	Menagère	Association femme	72523536	
18	Siba Traoré	F	Menagère	Association femme	Kouloumbien	
19	Santa Koulibaly	F	Menagère	Association femme	Kouloumbien	
20	Nyini Traoré	F	Menagère	Association femme	Kouloumbien	

Elaboration du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) de l'Évaluation des Risques Sécuritaire et Plan de Gestion de Sécurité (ERS & PGS) et la Procédure de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) dans le cadre du programme d'amélioration de la connectivité et de la résilience des infrastructures routières au MALI (PACRIR)


LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : ... Niago

Groupe rencontré : *forums groupes de femmes au de Koulikou* Date : ... 04/11/2024

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou empreintes
21	Zo' Koulibaly	F	Menagère	Association femme	73397014	
22	Salle' Traoré	F	Menagère	Association femme	Koulou diengé	
23	Dah Diarra	F	Menagère	Association femme	Koulou diengé	
24	Saron Diarra	F	Menagère	Association femme	73397014	
25	Nah Diarra	F	Menagère	Association femme	75693186	
26	Nama Koulibaly	F	Menagère	Association femme	79960866	
27	Kamba Traoré	F	Menagère	Association femme	78245723	
28	Mariam Sojodogo	F	Enquêteur	Enquêteur	36070506	<i>[Signature]</i>

✚ Focus groupe avec les femmes de Sirado

MINISTRE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES <small>MINISTRE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES</small>	DIRECTION GENERALE DES ROUTES	 <small>UNION NATIONALE CONGOLAISE</small>
--	--------------------------------------	--

Elaboration du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) de l'Evaluation des Risques Sécuritaire et Plan de Gestion de Sécurité (ERS & PGS) et la Procédure de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) dans le cadre du programme d'amélioration de la connectivité et de la résilience des infrastructures routières au MALI (PACRIR)

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Koulikoro Groupe rencontré : Focus groupe avec les femmes de Sirado Date : 02/11/2024

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contact (Tel, mail)	Signature ou empreintes
01	Nankoué Diarra	F	tenagère	Représentante des femmes	78485645	
02	Sotou Traoré	F	tenagère	Association femme	73033285	
03	Namou Koulibaly	F	tenagère	Association femme	77830004	
04	Djénéba Koulibaly	F	tenagère	Association femme	79279321	
05	Dobon Traoré	F	tenagère	Association femme	Siradou	
06	Farima Traoré	F	tenagère	Association femme	Siradou	
07	Robia Traoré	F	tenagère	Association femme	Siradou	
08	Sifa Traoré	F	tenagère	Association femme	Siradou	
09	Banankou Diarra	F	tenagère	Association femme	Siradou	
10	Cissé-Diarra	F	tenagère	Association femme	Siradou	

Elaboration du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) de l'Évaluation des Risques Sécuritaire et Plan de Gestion de Sécurité (ERS & PGS) et la Procédure de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) dans le cadre du programme d'amélioration de la connectivité et de la résilience des infrastructures routières au MALI (PACRIR)

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Fouta Djallon..... Groupe rencontré : forces groupes de femmes de Sirakou Date : 07/11/2014

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou emprunts
11	Wané Tawané	F	Managerie	Association femme	71685486	
12	Binta Diarra	F	Managerie	Association femme	Sirakou	
13	Fatenmata Tino	F	Managerie	Association femme	Sirakou	
14	Wassidjan Tawané	F	Managerie	Association femme	Sirakou	
15	Kamissa Kanié	F	Managerie	Association femme	70937199	
16	Sokhna Coulibaly	F	Managerie	Association femme	Sirakou	
17	Kanié Diarra	F	Managerie	Association femme	77418451	
18	Kadja Coulibaly	F	Managerie	Association femme	82665684	
19	Seli Diarra	F	Managerie	Association femme	Sirakou	
20	Salimata Coulibaly	F	Managerie	Association femme	7777856	


Elaboration du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) de l'Évaluation des Risques Sécuritaire et Plan de Gestion de Sécurité (ERS & PGS) et la Procédure de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) dans le cadre du programme d'amélioration de la connectivité et de la résilience des infrastructures routières au MALI (PACRIR)

LISTE DE PRÉSENCE DES PERSONNES RENCONTRÉES

Région : ...Koulikoro..... Groupe rencontré : *Foires groupées des femmes de direction* Date : *03/11/2024*

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou empreintes
21	Djénéba Coulibaly	F	Manager	Association femme	Sirakou	
22	Fadyè Coulibaly	F	Manager	Association femme	Sirakou	
23	Fatoumata Coulibaly	F	Manager	Association femme	Sirakou	
24	Hatomata Traoré	F	Manager	Association femme	93473674	
25	Fatoumata Traoré	F	Manager	Association femme	77028616	

✚ Focus groupe avec les femmes de Gomutra

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES <small>MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES</small>	DIRECTION GÉNÉRALE DES ROUTES	 <small>SUNC SÉCURISATION</small>
--	--------------------------------------	---

Elaboration du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPT) de l'Évaluation des Risques Sécuritaires et Plan de Gestion de Sécurité (ERS & PGS) et la Procédure de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) dans le cadre du programme d'amélioration de la connectivité et de la résilience des infrastructures routières au MALI (PACRIR)

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : *Mopti* Groupe rencontré : *Associations Publiques de Gomutra* Date : *06/11/2014*

Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou empreintes
<i>Hamissa Traoré</i>	<i>F</i>	<i>Menagère</i>	<i>Association femme</i>	<i>70754187</i>	<i>[Signature]</i>
<i>Yah Traoré</i>	<i>F</i>	<i>Menagère</i>	<i>Association femme</i>	<i>Gomutra</i>	<i>[Signature]</i>
<i>Aman Traoré</i>	<i>F</i>	<i>Menagère</i>	<i>Association femme</i>	<i>70976883</i>	<i>[Signature]</i>
<i>Sadio Traoré</i>	<i>F</i>	<i>Menagère</i>	<i>Association femme</i>	<i>Gomtraaduzou</i>	<i>[Signature]</i>
<i>Teminta Coulibaly</i>	<i>F</i>	<i>Menagère</i>	<i>Association femme</i>	<i>Gomtra</i>	<i>[Signature]</i>
<i>Fotomata Coulibaly</i>	<i>F</i>	<i>Menagère</i>	<i>Association</i>	<i>Gomtra</i>	<i>[Signature]</i>
<i>Diétra Coulibaly</i>	<i>F</i>	<i>Menagère</i>	<i>Association</i>	<i>Gomtra</i>	<i>[Signature]</i>
<i>Siétra Coulibaly</i>	<i>F</i>	<i>Menagère</i>	<i>Association</i>	<i>Gomtra</i>	<i>[Signature]</i>
<i>Aman Coulibaly</i>	<i>F</i>	<i>Menagère</i>	<i>Association</i>	<i>Gomtra</i>	<i>[Signature]</i>
<i>Doukô Mouté</i>	<i>F</i>	<i>Menagère</i>	<i>Association</i>	<i>Gomtra</i>	<i>[Signature]</i>

Elaboration du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) de l'Évaluation des Risques Sécuritaire et Plan de Gestion de Sécurité (ERS & PGS) et la Procédure de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) dans le cadre du programme d'amélioration de la connectivité et de la résilience des infrastructures routières au MALI (PACRIR)

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : ...Niakoro..... Groupe rencontré : *Conseillers... des communes* Date : *04/11/2024*

Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou empreintes
Wassa Nankassa	F	Menagère	Association Femmes	8196 7079	X
Fadié Coulibaly	F	Menagère	Association Femmes	7716 4480	
Fladya Coulibaly	F	Menagère	Association Femmes	gemitra	
Wame' Lionare'	F	Menagère	Association Femmes	7626 4803	
Tata Traoré	F	Menagère	Association Femmes	gemitra	
Aminata Coulibaly	F	Menagère	Association	9091 3680	
Kafouni Diallo	F	Menagère	Association	gemitra	
Awa Traoré	F	Menagère	Association	gemitra	
Fateumata Traoré	F	Menagère	Association	gemitra	
Dara Traoré	F	Menagère	Association	9119 1089	


Elaboration du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) de l'Evaluation des Risques Sécuritaire et Plan de Gestion de Sécurité (ERS & PGS) et la Procédure de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) dans le cadre du programme d'amélioration de la connectivité et de la résilience des infrastructures routières au MALI (PACRIR)

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Mopti Groupe rencontré : Association Publique de Comités Date : 06/11/2024

Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou emprunts
Téhinouma Traoré	F	Menagère	Association femme	95427006	
Diane Makassa	F	Menagère	Association femme	72599999	
Gondjon Traoré	F	Menagère	Association femme	78785800	
Oumou Diarra	F	Menagère	Association	gemitra	
Yassoum Traoré	F	Menagère	Association	82629667	
Kosima Diakita	F	Menagère	Association	gemitra	
Hani Coulibaly	F	Menagère	Association	82338760	
Alina Coulibaly	F	Menagère	Association	70860784	
Alexa Traoré	F	Menagère	Association	92537672	
Assan Traoré	F	Menagère	Association	78884186	


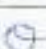
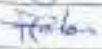

✚ Focus groupe avec les femmes de Diara

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES <small>COORDINATION</small>	DIRECTION GENERALE DES ROUTES	
---	-------------------------------	---

Elaboration du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), de l'Évaluation des Risques Sécuritaire et Plan de Gestion de Sécurité (ERS & PGS) et la Procédure de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) dans le cadre du programme d'amélioration de la connectivité et de la résilience des infrastructures routières au MALI (PACRIR)

LISTE DE PRÉSENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Koulikoro Groupe rencontré : Femmes groupées Diara Date : 30/10/2024

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou empreintes
01	Nalla Hadidia	F	Commerçante	Commerçante	75157322	
2	Wana Penda	F	Commerçante	Commerçante	79490176	
3	Guissou Fatoumata	F	Commerçante	Commerçante	76274204	
4	Fidoua Astou	F	Commerçante	Commerçante	83442471	

1

Annexe 4 : Images des consultations



Focus avec les femmes de Guémou



Focus avec les femmes de Nafadji



Focus avec les femmes de Diangounté camara



Focus avec les femmes de Kolokani



Focus avec les femmes de Gomitra



Focus avec les femmes de Sirado



Focus avec les femmes de Kouloudjengué



Focus avec les femmes de Wataga